COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 39/2022

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux.

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le lundi 28 novembre 2022, à 19 h 00,

à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Historique 2
3 Développement 6
4 Descriptif des travaux 7
4.1 Généralités 7
5 Coût des travaux 7
6 Planification des travaux 7
7 Conséquences financières 7
8 Développement durable 8
8.1 Social 8
8.2 Economique 8
8.3 Environnemental 8
9 Position de la Municipalité 8
10 Conclusions 9

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.-, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux.

2 Historique

L'église actuelle, classée 2[1] au recensement du Canton, est le résultat de trois agrandissements successifs liés à l'augmentation de la communauté paroissiale catholique en ville de Montreux autour de 1900. Accroissement dû, entre autres, aux travailleurs émigrés venus construire la cité hôtelière.

La première église (1882-1885)

La première église catholique de Montreux est construite entre 1882 et 1885 par l'architecte lyonnais Émile Thoubillon pour la nouvelle paroisse, qui dépendait jusqu'alors de Vevey. L'église est édifiée par des artisans de la région montreusienne, mais également par des lyonnais.

L'église, orientée nord-sud, présentait une nef unique. Celle-ci était probablement éclairée par des oculi[2] et des baies hautes en plein cintre. Un transept[3] peu saillant précédait le chœur terminé par une abside[4] circulaire ; celle -ci était percée de grandes baies. Un escalier à une volée droite permettait l'entrée dans le massif occidental ; celui-ci était utilisé dans ses parties hautes comme logement du curé.

Le 23 mars 1885, Mgr Gaspard Mermillot consacre l'église du Sacré-Cœur et en particulier l'autel majeur avec les reliques de Saint-Symphorien et Justin ainsi que de Sainte Blandine.

Les autels mineurs (latéraux) sont dédicacés à Saint Joseph et la Vierge Marie en octobre 1893.

En 1897 déjà, par manque de place, on projette une estrade et des salles dans le chœur.

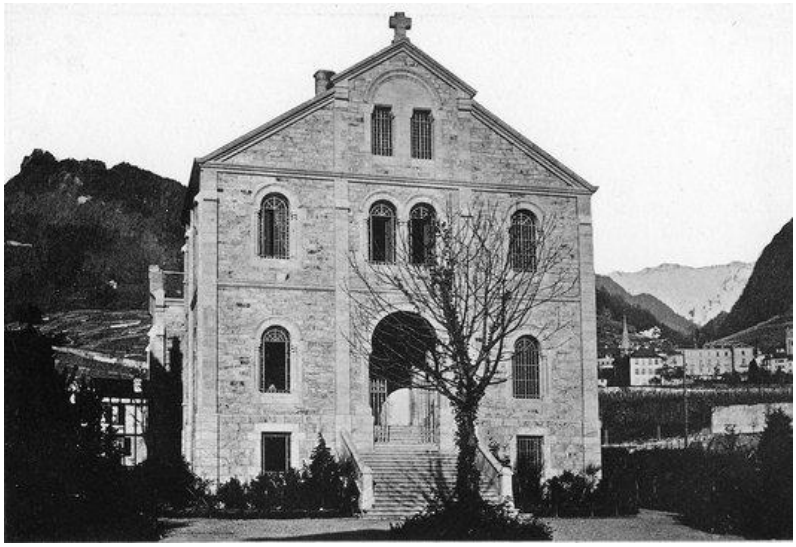

[1] classée 2 : objet d'importance cantonale, dont l'inscription à l'inventaire est requise et exigeant la conservation de sa forme et de sa substance
[2] oculi : petites fenêtres arrondies
[3] transept : nef transversale qui coupe la nef principale d'une église formant ainsi une croix
[4] abside : extrémité en demi-cercle d'une église, derrière le chœur

La deuxième église (1901)

En 1901, l'architecte montreusien Louis Boët met à l'enquête la construction d'un collège catholique et l'agrandissement de l'église catholique.

Des bas-côtés viennent flanquer la nef sur un étage. Ceux-ci sont probablement percés de baies à deux lancettes[5] surmontées d'oculi. La façade d'entrée et le massif occidental sont modifiés : on ferme les baies du premier étage de la façade, on crée une rosace à la place des baies géminées[6], on transforme l'escalier pour en faire un escalier monumental à double voie, la façade est flanquée de deux tourelles surmontées de lanterneaux.

Finalement, on édifie une galerie pour l'orgue construit par la manufacture Kuhn de Männerdorf.

[5] lancette : ogive de style gothique de forme très allongée
[6] géminé : disposé par paire

La troisième église (1911-1912)

En 1911, à nouveau par manque de place, l'architecte Louis Boët met à l'enquête un projet d'agrandissement de l'église encore plus conséquent que le précédent.

Le chœur est agrandi par l'ajout d'une abside circulaire avec une abside centrale saillante et une galerie haute.

On dédouble les bas-côtés en ajoutant un étage de galerie. Le premier étage des bas-côtés est éclairé par des baies à trois lancettes.

Une chapelle baptismale[7] est créée dans la première travée Est de la nef.

Restauration (1978-1982)

Cette restauration n'a pas changé d'éléments d'architecture. Pour suivre les directives de Vatican II, on modifie l'autel principal en supprimant le podium du chœur et en faisant disparaitre le système de fermeture basse du chœur en pierre et en fer forgé. Le sol en mosaïque est repris.

[7] baptismal : relatif au baptême

Interventions successives

Le 18 juillet 2005, une violente tempête de grêle endommage et détruit plusieurs vitraux situés à l'ouest de l'édifice (chœur, nef basse et nef haute).

Le projet CIEL, établi par les artistes Judith Albert et Gery Hofer, est choisi par un jury et accepté par les paroissiens du Sacré-Cœur lors de l'assemblée de paroisse du 26 juin 2008.

Pour la première fois au monde, des vitraux d'église sont réalisés par impression, sur toute leur surface, d'émaux en quadrichromie.

Ces vitraux ont été consacrés par Monsieur l'Abbé Pillonel le 27 juin 2010.

En 2012, les mosaïques qui constituaient le revêtement de la NEF sont remplacés par une nouvelle chape avec l'intégration d'un chauffage par le sol.

En 2014, afin de pallier les infiltrations déjà présentes dans les dômes des tourelles, les joints des pierres de taille qui composent les tourelles côté sud sont restaurés.

Cette année-là, la sonorisation de l'église est aussi remplacée par un système de dernière génération.

En 2015, la toiture en tôle alu de la tribune de l'orgue a été refaite en ardoise comme lors de la construction. La restauration et réfection du mobilier de l'église, des bancs, prie-Dieu et tabourets de l'église, sont également réalisés.

Entre 2017 et 2019, la restauration du grand orgue de l'église est effectuée par la maison Kuhn à Männerdorf.

3 Développement

Les dômes sont actuellement composés uniquement de pierres de taille. La réfection des joints étanches des pierres de taille des dômes en 2014 a permis d'éviter les infiltrations d'eau dans les tourelles pendant quelques années. Les dilatations des pierres, dues aux variations des températures été / hiver, ont eu raison des joints. Actuellement, ils ne sont plus étanches et des infiltrations d'eau sont constatées dans le plafond des tourelles.

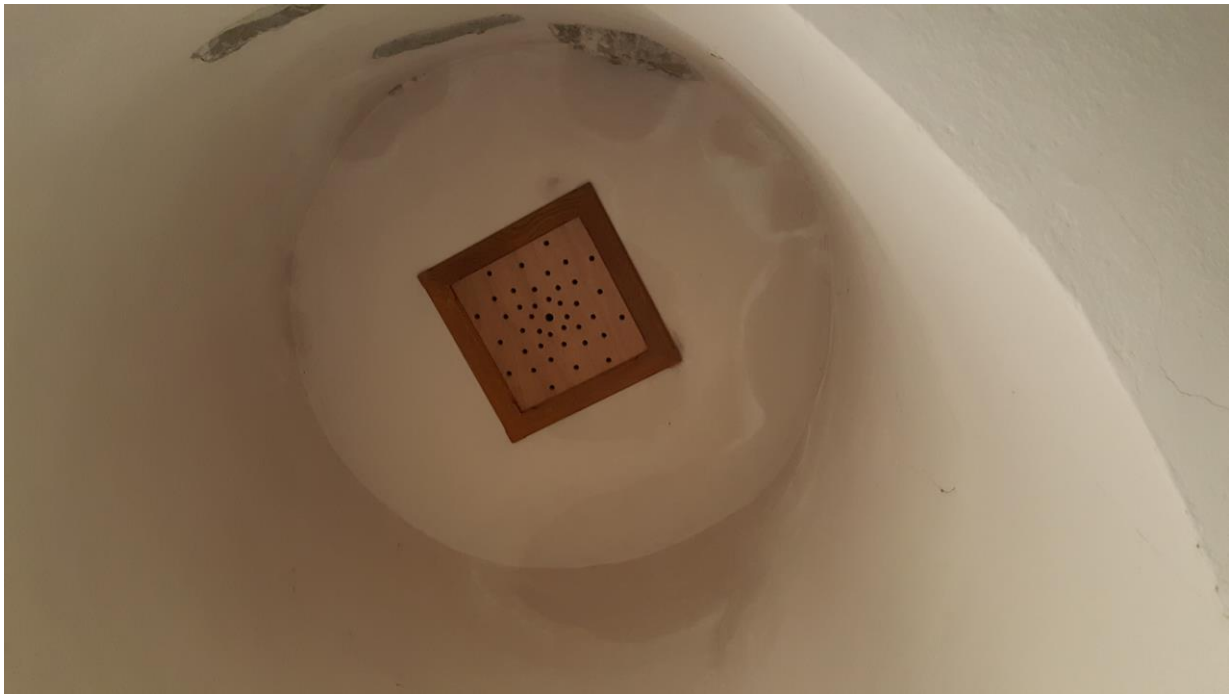

Ces infiltrations pourraient, à terme, porter atteinte à l'édifice et mettre en danger l'orgue, qui est très sensible à l'humidité et aux moisissures.

Afin de résoudre ce problème, diverses solutions ont été envisagées. Il a pu être déterminé que la couverture des dômes avec du zinc s'avérait être la meilleure.

Après un premier refus en 2014, la division monuments et site du Canton a donné un préavis favorable à cette proposition, au motif qu'elle est pérenne et fiable. Elle permettra de garantir une protection de l'orgue récemment restauré.

Exemple de dôme couvert de zinc

4 Descriptif des travaux

4.1 Généralités

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Pour chaque dôme des deux tourelles :

- échafaudages extérieurs
- pose d'une sous-structure de support
- pose de la couverture en tôle de zinc naturelle

5 Coût des travaux

• échafaudages extérieurs	CHF	25'000.00
• travaux de ferblanterie	CHF	90'000.00
Total		**CHF 115'000.00**

Divers et imprévus :

• divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	12'500.00
• renchérissement (env. 10 %)	CHF	12'500.00
Coût total TTC		**CHF 140'000.00**

6 Planification des travaux

Les travaux seront planifiés en accord avec la paroisse catholique du Sacré-Cœur de Montreux et seront terminés avant la fin de l'année 2023.

7 Conséquences financières

Au 31 octobre 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 5 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 77 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Il est proposé d'amortir cette dépense de CHF 140'000.- TTC par le compte de fonctionnement No 353.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum.

8 Développement durable

8.1 Social

Les travaux projetés ont pour but d'éliminer les infiltrations d'eau dans les tourelles d'accès aux galeries sud de l'église catholique de Montreux. La pérennité de l'orgue et de l'église sera garantie, ce qui permettra à l'édifice de poursuivre ses buts, notamment de fédérer les paroissiens et proposer des activités culturelles de qualité.

8.2 Economique

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres sur invitation, des entreprises de la région seront sollicitées.

8.3 Environnemental

En plus des raisons esthétiques, le zinc présente l'avantage de consommer entre deux et quatre fois moins d'énergie que les autres métaux non ferreux à la production.

Le zinc est également entièrement recyclable, sans perte de qualité, et il ne pollue pas les eaux de ruissellement, contrairement au cuivre par exemple.

9 Position de la Municipalité

Par ce préavis, la Municipalité entend poursuivre son engagement en faveur de l'entretien du patrimoine de notre commune.

Ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre de la loi cantonale sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (LREEDP) et acceptés par la division monuments et sites du Canton, devront servir à assurer l'étanchéité des tourelles et la pérennité de l'orgue récemment rénovés. La Municipalité estime donc que cet engagement financier est nécessaire.

10 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 39/2022 de la Municipalité du 14 octobre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré Cœur de Montreux, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 353.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 14 octobre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire municipale
O. Gfeller	L.S.	V. Egli

Délégation municipale : Monsieur C. Walther, Conseiller municipal